

TARIFS au 01/09/2024

Le tarif de prestation journalier fixé conventionnellement :

- 80 % pris en charge par l'Assurance Maladie. (100 % en cas d'actes exonérant, de longue maladie, d'accident du travail, d'invalidité).
- 20 % à votre charge sauf si pris en charge par votre complémentaire santé.

Le forfait journalier fixé par arrêté ministériel :

• 100 % à votre charge (forfait journalier x nombre de jours d'hospitalisation) sauf s'il est pris en charge par votre complémentaire santé : 20€/ jour

Frais annexes (TTC):

Chambre particulière	De 45€ à 150€ / jour (suivant les disponibilités)
Télévision	● 5,00€ / jour
WIFI	• 1,20 € / jour
Repas accompagnants	• 10 €
Caution Cadenas	● 6 €
Protections	• 0.70
Blanchisserie	
POIDS	Tarifs
De 0 à 500g	6,50 €
De 501g à 1kg	10 €
De 1.1kg à 1.5kg	13 €
+ de 1.5kg	15 €

Siret: 301 921 052 00017